

SEINE-ET-MARNE NUMERIQUE

RAPPORT

Comité syndical du 10 décembre 2025

RAPPORT N° DCS2025-032

Objet : Budget « Centrale d'achat » - Approbation du Budget Primitif 2026

Le budget annexe « centrale d'achat » a été créé par délibération n°DCS2023-031 du Comité Syndical lors de la séance du 6 décembre 2023.

Depuis le lancement des services numériques par le Syndicat, neuf intercommunalités, le Département de Seine-et-Marne et sept membres associés ont adhéré aux services numériques. La majorité a également signé la convention d'accès aux services qui prévoit notamment un versement par les adhérents ou leur communes membres, au profit de la centrale d'achat, de 5 % du montant total HT des achats facturés et payés par l'adhérent ou membre associé auprès du prestataire.

En 2025, des commandes ont été réalisées par des adhérents ou membres, à destination des prestataires de la centrale d'achat. C'est notamment le cas du Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne (SDIS77). De fait, après réalisation et paiement de la prestation, la redevance de 5 % pourra être appelée par le Syndicat en 2026.

Dans le même temps, le Syndicat devra, en application de sa convention d'adhésion aux centrales d'achat de Val d'Oise Numérique (VONUM) et Seine-et-Yvelines Numérique (SYN), reverser une partie de cette redevance.

Ainsi, pour l'exercice 2026, il est proposé au Comité Syndical d'inscrire les crédits budgétaires du budget annexe « centrale d'achat » comme suit :

		Budget Primitif 2026
Total dépenses d'exploitation		10 000,00 €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 000,00 €
Total recettes d'exploitation		10 000,00 €
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	10 000,00 €